

Sources et Rivières du Limousin

A.G. du 11 Mars 2011.

Rapport moral du Président :

Vingt cinq ans déjà !

Au moment d'ouvrir cette Assemblée Générale 2011 de SRL il faut rappeler que nous allons souhaiter aussi ses 25 ans d'existence. Nous organiserons comme il se doit une manifestation dans le courant de l'année pour fêter cet anniversaire. Au-delà du bilan ponctuel qu'effectuera Antoine Gatet dans son rapport d'activité très riche comme à son habitude, nous tenons à revenir sur un bilan d'un quart de siècle au service de la défense d'un bien commun aussi vital que l'eau.

A première vue, on pourrait avoir l'impression que ce sont toujours les mêmes dossiers qui reviennent périodiquement depuis vingt cinq ans (pollutions agricoles, industrielles, radioactives, destruction d'écosystèmes fragiles, artificialisation généralisée des milieux naturels...), et que les choses n'avancent guère voire s'aggravent. Pourquoi dépenser autant d'énergie pour si peu de résultats ?

Pour essayer de répondre objectivement à une telle question, il faut tout d'abord réfléchir aux principaux enjeux environnementaux rencontrés au fil du temps, puis présenter la nécessité pour une association de s'adapter à ce contexte en évolution permanente pour enfin apprécier l'efficacité des actions menées.

1- Principaux enjeux relevés par SRL

Nous avons connu trois décennies différentes quant à la perception sociale des problèmes environnementaux liés à l'eau :

- Les années 80 nous voient nous confronter à deux problèmes essentiels : des pollutions industrielles traditionnelles et l'impact des microcentrales hydroélectriques. Nos premiers gros dossiers ont concerné des pollutions de rivières liées à l'activité de papeteries industrielles. Le problème du nucléaire avait déjà été évoqué lors des états généraux de l'environnement en 1981 mais ce dossier arrivait bien trop tôt pour pouvoir remonter de façon efficace au niveau politique. Les centrales hydroélectriques ainsi que le fonctionnement des grands barrages (éclusées, vidanges) ont alors alimenté une bonne partie de notre contentieux. Au final, SRL a sans aucun doute fait avancer la conscience environnementale par rapport à tous ces types de nuisances et des victoires juridiques ont été remportées.
- Avec les années 90, les problèmes environnementaux ont sensiblement évolué.
 - . c'est tout d'abord la montée des pollutions liées à l'agriculture intensive et hors sol. Trois types d'élevages sont concernés en Limousin : porcheries, bovins et volailles. SRL a ainsi contesté le double choix d'une partie de la profession agricole de productions intensives à l'image de marque dégradée et de techniques de production les plus polluantes.
 - . c'est ensuite la reconsidération des problèmes liés à la filière nucléaire. SRL a pris la tête d'une contestation de la gestion des friches uranifères et n'a cessé depuis de dénoncer la dangerosité à très long terme que font courir ces friches pour les milieux aquatiques et les populations.

. c'est enfin la dénonciation du laxisme généralisé à l'égard des créations d'étangs ou de leur exploitation. Il fallait faire reconnaître la nocivité d'une prolifération non maîtrisée des étangs face à une opinion publique plutôt favorable.

- Les années 2000 vont voir l'amplification de tous ces problèmes avec en plus l'arrivée d'un nouvel enjeu lié à la métropolisation et aux conséquences de la péri-urbanisation : mitage du paysage, pollutions diffuses, augmentation de la mobilité, artificialisation des milieux... C'est dans ce contexte que SRL s'est engagée dans une mission d'information et d'éducation sur la nécessité d'intégrer les préoccupations environnementales dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT). Des actions contentieuses ont été engagées également, les élus devant se persuader que les PLU d'aujourd'hui préparent les problèmes de demain s'ils sont mal conçus. On ne peut donc tolérer que ces documents d'urbanisme ne respectent pas les contraintes de la durabilité.

En résumé, trois grands types de dossiers font toujours l'objet d'une attention particulière de la part de SRL :

- les élevages hors sol,
- la filière nucléaire,
- l'artificialisation des milieux.

Cela ne signifie pas que tous les problèmes environnementaux liés à l'eau dans notre région se limitent à ces trois champs. Cela signifie que SRL avec les moyens dont nous disposons doit établir des priorités d'action compte tenu de notre masse critique et de notre organisation interne.

2 – Fonctionnement interne de SRL.

L'évolution de l'organisation de SRL est sans doute identique à celle de bon nombre d'associations de défense de l'environnement en France. Pour la synthétiser, il nous semble que deux thèmes sont incontournables : la professionnalisation et l'indépendance.

• Professionnalisation

L'histoire de SRL se décline autour de trois points de repères :

- Une nouvelle appellation en 1986 pour faire suite au GPS (Groupement des Pêcheurs Sportifs) créé en 1982. En dépit d'une relative sensibilité environnementale des dirigeants nationaux de ce Groupement (comparable sur ce point à l'association Truite-Ombre-Saumon TOS), nous avons ressenti en Limousin le besoin d'élargir l'objet de l'association et de dépasser le cadre strict du monde halieutique.
- Un agrément comme « association de protection de l'environnement » obtenu le 24 février 1993. Cela a donné une réelle légitimité à SRL mais également de nouvelles opportunités dans le cadre d'actions contentieuses.
- L'embauche d'un salarié en 2001 (Antoine Gatet) dans le cadre du dispositif emploi jeunes.

Ces trois points de repère illustrent le cycle de vie des associations qui, si elles veulent peser en termes d'action publique, doivent mettre en œuvre une stratégie de professionnalisation. En effet, c'est avec l'obtention de son agrément que SRL a commencé à subir les conséquences d'une telle reconnaissance de sa compétence de défenseur de l'environnement. Devant le nombre et la complexité des dossiers, il devenait de plus en plus difficile d'en rester au stade du bénévolat.

Dès le milieu des années 90, après l'obtention de l'agrément, le noyau dur de l'association, en dépit d'une évidente bonne volonté, manquait de disponibilité pour traiter un nombre grandissant de dossiers de plus en plus complexes, et pour satisfaire à un nombre grandissant

de sollicitations à participer à des commissions diverses. Voilà pourquoi, devant la saturation généralisée du noyau dur actif de l'association et devant le risque de stagnation voire de disparition, le conseil d'administration a opté pour la stratégie de la professionnalisation et l'embauche d'un salarié dans le cadre du dispositif emploi jeune. Cela a constitué un véritable tournant dans l'histoire de l'association.

Il apparaît ainsi qu'une association qui veut être efficace doit en passer par la professionnalisation :

- par rapport à une compétence donnée, le droit de l'environnement, dans le cas de SRL.
- par rapport à la disponibilité nécessaire au traitement et au suivi des dossiers, toutes choses que ne peuvent assumer des bénévoles.

• **Indépendance**

La professionnalisation est indispensable mais elle a un coût. Embaucher un professionnel juriste de haut niveau implique de rechercher des rentrées financières. Or cela peut aller à l'encontre d'une revendication toujours affichée haut et fort par SRL : l'indépendance.

SRL est une association apolitique et indépendante. Son action militante est largement reconnue aujourd'hui pour son haut degré de compétence et de responsabilité. Elle s'appuie sur un réseau de bénévoles motivés et compétents dans leurs domaines respectifs de spécialisation. C'est donc un lieu ouvert d'échanges d'idées dans le souci premier de contribuer à l'intérêt général.

En dehors du financement d'une partie du salaire de notre juriste dans le cadre de contrats aidés, les ressources de SRL relèvent principalement des cotisations des membres et des produits divers constitués d'études, de services juridiques ou de contentieux ainsi que de mécénat privé. SRL ne sollicite de financements publics que sur des projets ponctuels qui ne peuvent remettre en cause son indépendance.

Cette indépendance financière nous permet d'agir de façon militante là où d'autres organismes ne le peuvent plus. Cela permet peut-être de comprendre nos succès ou les avancées obtenues sur des dossiers extrêmement délicats.

3 – Efficacité de SRL.

Sur les principaux dossiers précédemment évoqués, il faut reconnaître que SRL a été à l'origine de remises en cause de politiques qui portaient gravement atteinte à l'environnement :

- Nous avons réussi à faire stopper un mouvement de prolifération de microcentrales hydroélectriques de la part de producteurs autonomes qui convoitaient au nom de leur propre intérêt ce qu'il restait de rivières sauvages en Limousin pour produire des kilowatts. Il est relativement inquiétant de constater que vingt ans plus tard un tel lobby reprend vigueur surfant sur la vague du développement durable et la promotion des énergies renouvelables. SRL va devoir remonter au front pour essayer de sauver ce qui peut encore l'être !
- Nous avons réussi à empêcher la création d'un certain nombre de porcheries en Limousin et nous avons contribué à faire respecter le droit pour celles qui avaient été autorisées. Le dernier dossier de la porcherie de Folles nous laisse néanmoins à penser qu'il faut rester extrêmement vigilant par rapport à des partisans d'une agriculture intensive qui n'arrivent pas à penser à long terme.
- Nous avons réussi à faire remonter sur la place publique le dossier des étangs qui, sinon, continueraient à proliférer dans l'indifférence la plus totale au nom de la beauté des paysages ainsi créés, de leur intérêt touristique... En particulier, notre collaboration avec la fédération départementale de pêche pour la réalisation d'une

étude sur la disparition de la truite en Limousin a permis de mettre en lumière la responsabilité première des étangs dans un tel processus.

- Nous avons réussi à sensibiliser un certain nombre d'acteurs sur un dossier aussi technique que l'intégration de l'environnement dans les documents d'urbanisme. Au-delà de la publication du guide du PLU largement diffusé auprès des élus, nous sommes allés devant le Tribunal Administratif dans des cas exemplaires de ce qu'il ne faut pas faire.
- Nous avons enfin réussi à médiatiser le dossier Cogema/Areva des sites uranifères du Limousin. Si nous avons perdu au prétoire, nous avons largement gagné sur le terrain, ce qui est essentiel. Mais beaucoup reste à faire (voir notre dossier GEP).

Au-delà de tous ces dossiers qui ont fait l'objet de contentieux divers, l'action de SRL s'est très largement diversifiée dans des tâches d'intérêt général : recherche ; enseignement ; vulgarisation ; éducation à l'environnement ; publications ; communication ; représentation dans de multiples instances. Ce travail a permis d'inscrire SRL dans un certain nombre de réseaux nationaux et internationaux. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment pérenniser SRL tant d'un point de vue financier que du côté des ressources humaines.

Nous avons réussi à tenir 25 ans. J'espère que nous tiendrons bien encore un quart de siècle supplémentaire pour contribuer à la mise en place d'un nouveau projet de société indispensable à la sauvegarde des ressources en eau mais également à celle de l'espèce humaine.

La Boine le 11 Février 2011.

Le Président
J.J.GOUGUET